



MAKE NOTRE MINISTÈRE
GREAT AGAIN

Défendre les agents du ministère de l'Écologie, des Transports et du Logement C'est bon pour...l'égalité de traitement entre citoyens !

Ce qu'ils font pour vous quotidiennement

- Instruire des demandes d'autorisations déposées par des particuliers, des entreprises et des collectivités sur la base de réglementations nationales dans les champs de l'Environnement, des Paysages, des Risques, de la Construction et de l'Aménagement
- Mobiliser dans ce cadre des compétences techniques, administratives et juridiques au plus près du demandeur pour assurer la pédagogie de la règle et éviter les contentieux
- Assurer l'indépendance de l'instruction, pour éviter toute dérive en fonction de l'identité du demandeur

Où ils le font ?

- Au sein de services régionaux et départementaux (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Directions Départementales des Territoires et de la Mer)
- Au sein d'établissements publics (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage / Agence Française pour la Biodiversité)



LA RÉPUBLIQUE MODULAIRE
« À LA TÊTE DU TERRITOIRE »
« À LA TÊTE DU CITOYEN »

L'actualité : les projets du gouvernement dans le cadre d'Action Publique 2022

- Mettre les services territoriaux de l'État et leurs missions sous l'autorité directe des Préfets en les coupant de toute tutelle ministérielle
- Affaiblir le rôle des administrations centrales en renvoyant une partie de la définition du droit et son mode d'application au niveau local
- Décentraliser de nouvelles missions de l'État en matière d'Environnement et de Logement
- Réduire la voilure des effectifs et des compétences mobilisables (ministères médaille d'or des suppressions d'effectifs depuis 10 ans)
- Fusionner l'ONCFS et l'AFB en supprimant des effectifs et en visant à satisfaire des lobbies
- Développer le recours à l'emploi précaire pour assurer les missions là où le statut général des fonctionnaires assure la neutralité de l'application du droit

Ce qui arrivera si on laisse faire

- Généralisation de l'application de la réglementation « au gré du territoire et suivant l'humeur du Préfet »
- Renvoyer chaque citoyen à sa capacité à peser ou pas sur les décisions qui le concernent
- Fragiliser la sécurité juridique des décisions prises...vaut-il mieux prendre en compte des préconisations pour disposer d'une autorisation légale ou avoir une autorisation attaquée et annulée ?

Ce qu'il faut faire ?

Dire STOP !

D'autres choix sont possibles Monsieur de Rugy, Mesdames Borne et Gourault

Make Notre Ministère GREAT Again !!!

#MTESGreatAgain

